Mémo : Parcours naissance

1er trimestre

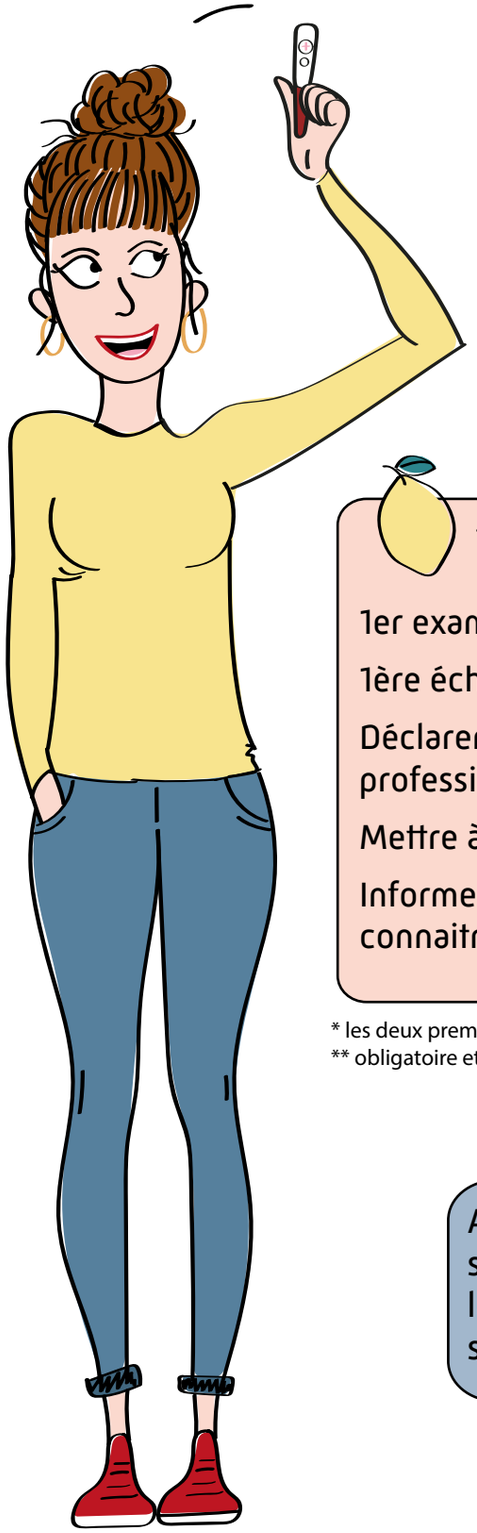

Prendre rendez-vous

Avec un médecin, sage-femme ou gynécologue pour confirmer la grossesse. Une sage-femme peut exercer en libéral, en milieu hospitalier ou en PMI (Service de Protection Maternelle et Infantile)/ contacts.

3 mois

1er examen prénatal**

1ère échographie*

Déclarer la grossesse auprès de la Caf et la Cpam : en ligne via le professionnel de santé ou par courrier

Mettre à jour la carte Vitale : en pharmacie ou en accueil Cpam

Informer de la grossesse : la mutuelle, les employeurs pour connaitre les droits conventionnels ou Pôle Emploi

* les deux premières échographies sont prises en charge à 70 %
** obligatoire et pris en charge à 100% dans les limites des tarifs de remboursements de l'Assurance Maladie

Avec mon Espace Santé, toutes vos données de santé sont stockées au même endroit de manière sécurisée. Vous avez la possibilité d'enregistrer vos informations et documents sur votre espace. Rendez-vous sur monespacesante.fr .

1ère grossesse ?

Vous recevrez une mise à disposition d'un travailleur social de la Caf pour vous informer sur vos droits liés à l'arrivée de votre enfant.

Retrouvez les dates des réunions d'informations collectives première naissance et plein d'actualités sur le site du Réseau parents 68.

Entrée libre et gratuite.

Astuce

Depuis votre compte ameli / Espace Prévention, activez la rubrique « Vous attendez un enfant » pour recevoir mois après mois des informations pratiques sur le déroulement de votre grossesse.

Faites aussi le plein d'informations sur le site Caf.fr dans la rubrique « j'attends un enfant ».

Suite à votre déclaration de grossesse, la PMI vous envoie votre carnet de maternité. Il vous apportera une information claire sur le déroulement de votre grossesse.

Conception CPAM de Vendée – Illustrations Justine Gerbaud | Mise à jour locale Caf du Haut-Rhin 06-2025